



UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

ASSOCIATION LOI 1901 AFFILIÉE A L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS - PARIS

2, RUE JEAN BOUVET - 71000 MACON

Téléphone : 03 85 39 47 17

E-mail : ufc.71.qc@orange.fr

www.ufcquechoisir71.fr

MACON, le 20 octobre 2020

Madame la Sénateur, Monsieur le Sénateur,

Profondément attachée à une consommation plus responsable, respectueuse des enjeux sanitaires et environnementaux, comme une grande majorité de Français, permettez-moi, au nom des 1600 adhérents représentés par notre association locale, de vous demander de bien vouloir vous opposer au projet de loi gouvernemental qui entend réautoriser les insecticides néonicotinoïdes en enrobage de semences sur la culture de la betterave, mais aussi possiblement d'autres cultures.

Interdits depuis 2018, ces néonicotinoïdes ont en effet des effets délétères sur les insectes pollinisateurs, sur la biodiversité, sur la qualité des sols et de l'eau, et sur la santé humaine. Vingt ans d'études scientifiques l'ont prouvé et ont abouti à la décision de les interdire.

Quoi qu'en disent certains syndicats agricoles, des alternatives à ces pesticides nocifs existent et doivent être développées et encouragées. L'exemple des betteraviers bio moins impactés par la crise est ainsi à souligner et à encourager.

Si elles devaient aboutir, ces dérogations à l'interdiction constitueraient un nouveau recul dans la lutte contre les pesticides après la non-interdiction du glyphosate avant 2021 et les dérogations accordées aux distances minimales d'épandages, déjà ridiculement faibles, près des habitations. Ce serait également un très mauvais signal adressé au monde agricole, qui loin de changer ses pratiques, serait conforté dans un modèle productiviste monoculture intensif, néfaste à la qualité des sols et des eaux. Enfin, et peut-être surtout, ce type de vote décrédibiliserait totalement la parole politique, et conforterait la défiance grandissante envers la classe politique.

Notre Fédération UFC-Que Choisir, alliée à 30 autres structures, vous a déjà saisi sur le sujet mais nous tenions, par la présente, à vous faire informer que ce sujet est également source de grandes préoccupations au plan local, certains de nos adhérents nous ayant fait part de leur vive opposition à ce projet.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que nous vous demandions de bien vouloir faire entendre la voix des citoyens et associations de votre circonscription en vous opposant à cette grave atteinte environnementale et sanitaire.

Comptant sur votre détermination à préserver la santé et l'environnement de nos concitoyens, je vous prie de croire, Madame la Sénateur, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma parfaite considération.

Régine HUMBERT

Présidente de l'UFC-Que Choisir de Saône et Loire

AUTUN 71400 : Centre social Saint-Jean - rue Naudin

CHALON-SUR-SAÔNE 71100 : Espace Jean Zay - 4 rue Jules Ferry

LE CREUSOT 71200 : Maison des Associations - 5 rue Guynemer

LOUHANS 71500 : 3 avenue du 8 mai 1945

MONTCEAU-LES-MINES 71300 : Espace social Le Trait d'Union - 7 rue de Mâcon

PARAY-LE-MONIAL 71600 : Centre Associatif Parodien - Bureau N°17 - Rue Pierre Lathuilière

SENNECEY LE GRAND 71240 : Relais des services publics - 32 rue des mûriers